

Coordonnateur en prévention des risques

RNCP36516 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42881, 42875
Code(s) ROME	H1302, K1705, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/06/2022
Date d'échéance	24/03/2023

Certificateur(s)

LYCEE PROFESSIONNEL LES HUISSELETS · SIRET : 19250067600015

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE POLYVALENT TECHNOLOGIQUE E BELIN	19700905300020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titre de coordonnateur en prévention des risques vise à certifier des cadres intermédiaires des services chargés de prévention et de sécurité. Il s'agit de valider les compétences de collaborateurs polyvalents, capables de prendre en charge les différentes problématiques liées à la prévention et à la sécurité dans une entreprise, et à même de coordonner un service de sécurité.

Le coordonnateur en prévention des risques évalue les risques en milieu professionnel, conseille le chef d'établissement dans la mise en oeuvre d'un programme de prévention, et pilote le service de sécurité sous la responsabilité du chef d'établissement.

Le coordonnateur en prévention des risques exerce au sein d'entreprises industrielles, de sociétés de services, de société de sécurité privée, dans les établissements de la grande distribution, les sociétés de transport et logistique, dans les administrations....

ACTIVITÉS VISÉES

Le coordonnateur en prévention des risques

évalue les risques en milieu professionnel :

- identifie les différents risques de l'environnement professionnel
- analyse les risques au regard de la réglementation

conseille le chef d'établissement dans la mise en oeuvre d'un programme de prévention

- propose les axes prioritaires de prévention,
- prépare un plan d'action,
- anime la démarche de prévention des risques dans l'établissement.

pilote le service de sécurité sous la responsabilité du chef d'établissement

- coordonne l'action des agents chargés de la prévention,
- assure le fonctionnement financier du service,

- communique à l'interne et à l'externe sur les problématiques de sécurité,
- participe à la gestion de crise et des situations d'urgence.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Evaluer les risques en milieu professionnel

- caractériser les risques liés à l'incendie dans l'environnement professionnel pour établir un diagnostic (évaluation de la gravité, mesure des écarts à la norme ou la réglementation),
- caractériser les menaces liées à la sûreté (intrusion, vol, terrorisme, sabotage, cybercriminalité) dans l'environnement professionnel pour établir un diagnostic,
- caractériser les risques liés à l'activité au poste de travail pour établir un diagnostic (collecte des informations, caractérisation, mesure des écarts à la norme),
- caractériser les risques liés à l'environnement (eau, matières première, produits chimiques, etc...), mesurer l'impact sur la santé et établir un diagnostic.

Conseiller le chef d'établissement dans la mise en oeuvre d'un programme de prévention

- assurer une veille réglementaire et normative en lien avec les contextes particuliers d'entreprises pour tenir à jour une base documentaire,
- observer l'environnement pour concevoir et mettre à jour un document unique d'évaluation des risques,
- déduire les axes de prévention prioritaires pour concevoir des plans de prévention et des protocoles de sécurité.
- préparer et animer les réunions pour mettre en oeuvre les politiques,
- s'appuyer sur les visites des commissions de sécurité pour maintenir la conformité aux obligations réglementaires.

Piloter le service de sécurité sous la responsabilité du chef d'établissement

- organiser et gérer une équipe pour maintenir et développer son opérationnalité,
- établir et exécuter le budget de fonctionnement du service pour mener à bien les politiques de sécurité,
- produire des supports de communication pour la diffusion de la culture de sécurité et le fonctionnement du service,
- établir les relations avec les services externes de sécurité pour appréhender l'organisation territoriale des dispositifs d'intervention en cas d'accident.

Blocs de compétences

RNCP36516BC01 — Prévenir les risques liés à l'incendie

LISTE DE COMPÉTENCES

Dans le domaine de la prévention du risque incendie dans l'entreprise ou l'ERP-IGH, le coordonnateur en prévention est capable de

- détecter les risques et évaluer leur gravité,
- établir un diagnostic,
- assurer la veille réglementaire et/ou normative,
- concevoir des plans de prévention, des protocoles de sécurité,
- préparer et animer une réunion de sécurité,
- préparer les visites des commissions de sécurité,
- organiser un service,
- établir le budget de service,
- communiquer à l'interne et à l'externe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 - QCM de 40 questions portant sur

- la sécurité incendie et les bâtiments,
- la réglementation,
- le management de l'équipe de sécurité,
- le budget du service de sécurité.

On vérifie que le candidat mobilise sans support des connaissances sur la prévention du risque incendie.

Le niveau correspond au niveau attendu pour l'obtention du SSIAP 3 (programme conforme à l'annexe IV de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

2 -

Elaboration d'une notice technique de sécurité sur plans à l'occasion d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou 2ème catégorie.

La notice est évaluée sur la pertinence de l'analyse et des propositions dans le cadre des

obligations réglementaires (arrêté du 25 Juin 1980 modifié et disp. particulières correspondantes) applicables aux différents types de bâtiments

:

- équipements : moyens de secours, d'extinction, d'alerte
- accessibilité
- évacuation

RNCP36516BC02 — Prévenir les risques liés à la sûreté

LISTE DE COMPÉTENCES

Dans le domaine de la prévention des risques liés à la sûreté dans l'entreprise, le coordinateur en prévention est capable de

- détecter les menaces et évaluer leur gravité,
- établir un diagnostic,
- assurer la veille réglementaire et/ou normative,
- concevoir des plans en matière de sûreté (vidéo protection, alarme intrusion)
- préparer et animer une réunion de sécurité,
- préparer les visites des entreprises d'assurance,
- organiser un service,
- communiquer à l'interne et à l'externe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve écrite sur dossier : mise en sûreté d'un site industriel, administratif ou commercial. Documents autorisés (règles APSAD). Durée 2heures.

Le candidat doit être capable

- d'identifier les risques malveillants liés à l'environnement de l'entreprise et à son activité,
- de proposer une solution préventive ou corrective pertinente (mise en place d'un système de sûreté),
- de prendre en compte la législation, les normes, les contraintes financières.

RNCP36516BC03 — Prévenir les risques liés à la sécurité au travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Dans le domaine de la prévention des risques liés à la sécurité au travail, le coordonnateur en prévention est capable de :

- détecter les menaces et évaluer leur gravité,
- établir un diagnostic,
- assurer la veille réglementaire et/ou normative,
- Concevoir des plans de prévention,
- préparer et animer une réunion de sécurité,
- préparer les visites d'organismes chargés de la santé et sécurité au travail (Inspection - CARSAT),
- organiser un service,
- communiquer à l'interne et à l'externe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 - Rédaction et présentation collaborative d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) pour un établissement réel, public ou privé.

L'évaluation (individuelle) porte sur

- la qualité de la communication orale,
- la capacité au travail collaboratif,
- la qualité des documents remis (note de service, questionnaire, tableau),
- la pertinence du document unique,
- la pertinence des propositions de prévention et de correction.

2 - QCM de 40 questions portant sur

- l'évaluation des risques,
- la réglementation,
- l'arbre des causes,
- les obligations de l'employeur,

- les plans de secours.

Le cadre attendu est celui de la classification des risques par l'INRS.

On vérifie les connaissances réglementaires du candidat (code du travail, code de la sécurité sociale, etc...)

RNCP36516BC04 — Prévenir les risques liés à l'environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

Dans le domaine de la prévention des risques liés à l'environnement, le coordonnateur en prévention est capable de

- détecter les menaces et évaluer leur gravité,
- établir un diagnostic,
- assurer la veille réglementaire et/ou normative,
- concevoir des plans de prévention,
- préparer et animer une réunion de sécurité,
- organiser un service,
- communiquer à l'interne et à l'externe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 - Epreuve ponctuelle

Partie orale : travail de recherche et exposé oral sur un thème relatif aux risques environnementaux.

Partie écrite : mise en situation concrète sur une problématique liée à l'environnement. Le candidat doit résoudre un problème à la fois technique, réglementaire et organisationnel en prenant en compte l'impact sur la structure (financièrement, humainement et du point de vue des acteurs externes tels que les clients, fournisseurs et organismes de contrôle). Cette situation peut aussi être accompagnée de questions sur les points précis de la réglementation.

L'évaluation de la prestation porte sur

- la connaissance des différentes réglementations,
- la capacité à trouver les ressources et à collecter l'information,
- l'aptitude à la communication orale et écrite,
- la capacité d'analyse et de synthèse.

2 - QCM de 40 questions portant sur

- la réglementation,
- les acteurs de la protection de l'environnement,
- les différents risques environnementaux,
- la gestion des déchets,
- le développement durable.

On vérifie que le candidat mobilise sans support des connaissances liées à l'environnement, notamment des connaissances réglementaires :

- Articles 4412-94 à 4412-148 du Code du travail
- Articles L4111-6 du Code du travail
- ICPE rubrique 2718
- Les normes ISO 14001 et 26000...

RNCP36516BC05 — Piloter un service de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Dans le cadre du management du service de sécurité, le coordonnateur en prévention des risques est capable de

- organiser et gérer un service de sécurité,
- encadrer et coordonner une équipe,
- faire des choix techniques cohérents sur une pluralité de problématiques liées à la sécurité,
- préparer, animer et piloter une réunion de sécurité,
- communiquer à l'interne et à l'externe, y compris en langue anglaise, dans des situations liées à la sécurité,
- produire des supports de communication professionnelle : présentation projetée, note de service, compte rendu,
- établir et maintenir des relations avec les services de sécurité publique (police, gendarmerie, sapeurs pompiers) et les services de santé et sécurité au travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation et soutenance d'un dossier professionnel sur une expérience du candidat en milieu professionnel dans l'encadrement d'activités liées à la sécurité.

Le dossier comporte

- un descriptif et une présentation de l'entreprise support et de la fonction occupée par le candidat (5 à 10 pages)
- la présentation d'une situation professionnelle (20 pages minimum) :
- exposé d'une problématique liée à la sécurité dans l'entreprise,
- présentation d'une analyse,
- présentation des actions proposées et menées (prévention, action correctives),
- justification et évaluation de la solution (technique, économique) mise en oeuvre par le candidat.
- une attestation de conformité du contenu par l'entreprise d'accueil,
- un résumé de 2 pages en anglais.

Le dossier professionnel est évalué sur

- la qualité de sa réalisation et de sa présentation,
- la documentation présentée,
- la qualité de l'expression écrite,
- la qualité et la richesse de l'analyse,
- la pertinence des solutions proposées.

L'épreuve orale consiste à soutenir le dossier devant un jury composé de 2 professionnels cadres de service de sécurité et d'un enseignant n'ayant pas participé à la formation. Un support de présentation projeté (diaporama) est exigé pour l'exposé.

L'épreuve orale est évaluée sur

- la qualité de l'expression orale,
- l'autonomie par rapport au support écrit,
- la richesse et la maîtrise des supports de communication,
- la capacité à se référer à des ressources professionnels dans les différents domaines de la sécurité,
- la capacité à intervenir dans les différents domaines de la sécurité,
- la capacité à argumenter et à réagir aux objections du jury.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le coordonnateur en prévention intervient au sein d'entreprises industrielles, de sociétés de services, de sociétés de sécurité privée, dans les établissements de la grande distribution, dans les sociétés de transport et logistique, dans les administrations.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le coordonnateur en prévention des risques est en charge de l'ensemble des problématiques liées à la sécurité dans une entreprise, une administration ou un organisme. Il dirige un service et peut être amené à diriger une équipe. Il peut donc exercer les emplois de

- chef de service sécurité,
- adjoint au chef de sécurité,
- chargé de sécurité,
- chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne,
- chef de service Hygiène Santé Environnement,
- animateur de prévention.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Suivant le secteur d'activité, le coordonnateur en prévention des risques pourra être titulaire

- de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité),
- du SSIAP3,
- d'un certificat de secourisme (SST, PSC1, PSE1, PSE2),
- d'une habilitation électrique,
- d'une habilitation amiante.

Il est précisé que la certification présentée

- ne requière pas de manière obligatoire la carte professionnelle comme un préalable,
- n'amène pas à la délivrance de la carte professionnelle.

Elle sort du champ des certifications soumises à autorisation du Ministère de l'Intérieur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 951 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 048
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	21 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- Président : le proviseur du Lycée Professionnel Les Huisselets
- Un enseignant/formateur qui n'est pas intervenu dans la formation,
- 2 professionnels du secteur

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

- Président : le proviseur du Lycée Professionnel Les Huisselets
- Un enseignant/formateur qui n'est pas intervenu dans la formation,
- 2 professionnels du secteur

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 750 €
Selon la branche	6 000 € – 7 750 €
Prise en charge	Branches concernées
7 750 €	Valeur par défaut · 208 branches

6 000 €	CNPE de la Plasturgie et des Composites, CPNE des industries de santé (CPNEIS), CPNEFP de la métallurgie
7 641 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
7 105 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	01/06/2022
Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	24/03/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	12	0	83 %	—
2020	1	1	100 %	100 %
2016	6	0	83 %	67 %
2015	11	0	82 %	82 %
2014	10	0	50 %	60 %
2013	5	0	80 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31946

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36989

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

http://www.leshuisselets.com/portfolio_categories/securite

<https://greta-franche-comte.fr/formation/coordonateur-en-prevention-des-risques/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36516/>